

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 23 Octobre 2014

Date de convocation : 06/10/2014

Fiche de présence

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	E	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	P
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THULLIER Philippe	P	PELLOILE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Pouvoirs : M. Gilbert GESSAT à M. Jean DUBUS

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Lucette Pelletier

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 11 Septembre 2014

Ordre du jour :

- Constitution de la Commission Appel d'Offres
- Convention d'entretien des postes de relevage Assainissement
- Mise à jour du règlement Eau Potable
- Décision modificative Budget Eau 2014
- Affaires diverses

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres :

Le Conseil arrête, comme suit, la Commission d'Appel d'Offres qui doit être composée de 3 Titulaires et de 3 Suppléants, le Président du SEA SMAGY étant président de droit de la CAO.

Titulaires : M. Philippe Thuillier, M. Joël Turpin, Mme Lucette Pelletier.

Suppléants : M. Yannick Voise, M. Philippe Hemelsdael, M. Fabrice Chavaneau.

Le Président rappelle les modalités pour l'ouverture des offres :

- Une 1^{ère} réunion sera programmée pour l'ouverture et l'analyse des offres par la CAO afin de sélectionner l'offre la plus intéressante.
- Une 2^{ème} réunion sera organisée pour que le Conseil Syndical délibère sur l'offre proposée par la CAO.

Convention d'entretien des Postes de Relevage Assainissement :

Le Président explique que la précédente convention pour l'entretien des 3 postes de relevage de Saint Martin d'Abbat, signée en 2009 pour 3 ans et renouvelable tacitement 2 fois, est arrivée à son terme le 11 Septembre 2014.

Après avoir été corrigée (Pompe du Stade changée) et complétée par 3 nouveaux postes (Les Mésanges à St Martin et Germigny Nord et Sud) une nouvelle convention pour l'entretien des 6 postes de relevages a été envoyée le 13 Octobre aux entreprises SAUR, SGA et VEOLIA, avec demande de remise des offres pour le 31 Octobre.

Mise à jour du Règlement Eau Potable :

La mise en place prochainement de notre site internet avec l'accès aux règlements du service Eau Potable et Assainissement Collectif, implique une mise à jour du Règlement Eau Potable dans un premier temps. Le Conseil accepte la correction des heures de permanence du mardi et vendredi, la correction des numéros de renvois de certains articles du règlement, la correction, simplification ou suppression d'extraits du règlement inadaptés.

Décision modificative pour le Budget Eau 2014 :

Le Président explique que la pose de nouveaux compteurs pour le radio relevé (150 approvisionnés) impose le changement de raccords et accessoires qu'il est nécessaire d'approvisionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative pour le transfert de la somme de 20 000€ du compte « 615 Entretien et réparation maintenance » vers le compte « 6063 Fournitures entretien et petit entretien ».

Affaires diverses :

- Le Président expose les différentes interventions de la SAUR pour la reprise des points d'insatisfaction recensés lors de la visite de Mme Corre le 8 Septembre et en particulier : les fuites de la conduite des surpresseurs qui ont été colmatées et les diffuseurs qui ont été changés par la SAUR.
- La subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est en cours de mandatement.
- Une première réunion avec M. Damien Barnoux pour la création du site internet du SEA SMAGY est programmée le 30 Octobre.
- La rédaction du rapport de l'eau 2013 est terminée et sera suivi de sa mise en ligne sur le site « services.eaufrance.fr » afin de produire le RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service)
- Le CDG45 nous a demandé de nous positionner vis-à-vis de l'expérimentation de l'entretien professionnel en remplacement du système de notation actuel, qui devra être appliqué en 2015. Une réponse a été faite au Centre de Gestion de notre souhait de conserver le principe de notation pour cette année. Pour réaliser les entretiens professionnels les collectivités devront disposer de fiches de postes. Afin de se préparer à ces nouvelles pratiques, les fiches de poste des agents du SEA seront préparées dès cette année.
- Le Président évoque la possibilité de faire appel à une société extérieure pour le ménage des locaux administratifs du SEA et de la station. M. Jérôme Loiseau estime que cela ne représente qu'une heure hebdomadaire et propose d'inclure cette tâche de ménage dans sa fiche de poste, cela ferait désormais partie de ses missions au titre de ses 35h heures hebdomadaires. Le conseil approuve cette proposition estimant qu'il faut mieux faire cette prestation en régie plutôt qu'en dépense extérieure.
- Raccordement au réseau assainissement des 2 propriétaires situées rue des Maux Petits. Après de multiples courriers les travaux ne se sont toujours pas engagés. Le Président et le Maire de St Martin se proposent de rencontrer les deux propriétaires afin de débloquer la situation.

- M. Christophe Rolland chargé de la rédaction du bulletin municipal de St Martin d'Abbat, souhaite publier les résultats 2013 du compte administratifs du SEA. Le Président fait part de sa réserve vis-à-vis d'une publication de chiffres, qui sorti de leur contexte et sans explication, risquent d'être mal interprétés. Le Conseil approuve sa réserve et suggère qu'il serait plus pertinent d'expliquer aux lecteurs du bulletin, comment est composé le prix de l'eau figurant sur leur facture.

- Une demande de visite de la STEP a été émise par les classes de Saint Aignan Le Jaillard. Il leur a été conseillé de prendre contact avec le SEA afin de définir une date pour la visite.

La séance est levée à 20h00.